

«Titre1»
«Adresse»
«CP» «Localité»

Votre interlocuteur : Sandrine Leseur
Tél : 071/20.28.06 - Fax : 071/33.42.36
E-Mail : sandrine.leseur@igretec.com
Vos références :

Nos références à rappeler : KC/RD/SL/1152 - 31-24660

Charleroi, le 15 novembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir vous faire représenter à l'**Assemblée générale ordinaire** de notre intercommunale, le **jeudi 19 décembre 2019 à 16h30**, en nos locaux boulevard Mayence, 1/1 - 6000 Charleroi, salle « Le Cube » (7^{ème} étage).

Ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Dernière évaluation du Plan stratégique 2017-2019 et Plan stratégique 2020-2022 ;
3. SODEVIMMO – augmentation de capital.

Nous attirons votre attention sur les articles du CDLD suivants, à savoir :

- L1523-12 §1^{er}, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour ;
- L1523-13 §1^{er} (alinéas 4 et 5), la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

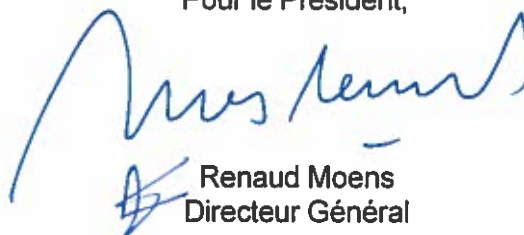
L'article L1523-23 §1^{er} al.2 du CDLD prescrit d'informer chaque membre des conseils communaux et provinciaux associés de notre plan stratégique. A cet effet, vous trouverez, en annexe, les courriers nominatifs destinés à chacun des membres de votre Conseil.

...

Nous vous rappelons que vous avez accès, via l'Extranet Communal, à diverses informations selon le ou les secteurs auxquels vous appartenez.

Nous comptons beaucoup sur votre présence et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

Pour le Président,



Renaud Moens
Directeur Général

→ Les délégués sont priés de se présenter ½ heure avant l'Assemblée générale afin de signer la liste de présences.

Annexes :

- 5 délégations (*),
- 1 modèle de délibération,
- 1 commentaire des points de l'ordre du jour,
- le plan stratégique 2020-2022 (en ce compris la dernière évaluation du plan stratégique 2017-2019)

(*) ce document est facultatif ; toutefois, si un changement de délégué est survenu depuis leur désignation en début de législature, il y a dès lors lieu de le compléter et nous le retourner.